



Formulaire d'engagement du parent pour le retour d'un enfant à l'école

Nom et prénom de l'enfant : _____

Mon enfant ayant été absent de l'école à la suite d'une contamination potentielle ou confirmée à la COVID-19 et par considération pour la santé et la sécurité des enfants et des adultes qu'il côtoie en milieu scolaire, j'atteste qu'une des raisons suivantes permet son retour :

- ☐ après une observation de 24 heures, les symptômes que présentait mon enfant se sont résolus sans prise de médicaments;
- ☐ mon enfant a reçu un résultat négatif au test de la COVID-19 et ne présente plus de symptômes;
- ☐ mon enfant a reçu un résultat positif de COVID-19 et a observé les 10 jours d'isolement prescrits par la santé publique;
- ☐ mon enfant a reçu d'un professionnel de la santé un diagnostic autre que de COVID-19 qui explique les symptômes observés;
- ☐ la période d'isolement à la maison prescrite par la santé publique est maintenant terminée;
- ☐ mon enfant n'a pas été évalué par un médecin et n'a pas passé un test de dépistage de la COVID-19, mais il a été en isolement à la maison pour une période de 10 jours à partir de l'apparition de ses symptômes;
- ☐ autre raison (préciser) : _____

Nom du parent (lettres moulées) : _____

Signature du parent

Date : _____



Marche à suivre en cas de COVID-19 en milieu scolaire

1 Si un élève présente des symptômes¹ en classe :

- Il est automatiquement isolé.
- Un seul membre du personnel s'occupe de l'élève en attendant qu'un parent vienne le chercher.
- L'élève qui présente des symptômes ne doit pas utiliser le transport en commun ou le transport scolaire pour retourner à la maison.
- Une trousse d'urgence fournit le matériel nécessaire (masques, lunettes, gants, etc.).
- La pièce dans laquelle l'élève se trouvait isolé en attendant son départ doit être ventilée, nettoyée et désinfectée.
- Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives qui lui seront transmises. L'enfant malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de santé publique.
- Un soutien pédagogique à distance est offert à l'élève.

2 Si un élève présente des symptômes¹ à la maison :

- Il est recommandé de garder l'enfant à la maison et d'éviter les contacts avec les autres personnes. Le parent doit attendre 24 heures et réévaluer l'évolution des symptômes.
- Le parent est invité à utiliser l'outil d'évaluation sur [Quebec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) ou à composer le 1 877 644-4545 et à suivre les directives qui lui seront données pour savoir si l'enfant peut retourner à l'école (ou au service de garde en milieu scolaire).

3 Si un élève de la classe de mon enfant obtient un résultat positif à un test de COVID-19 :

- Tous les parents et le personnel de l'école sont automatiquement informés par l'établissement scolaire lorsqu'un cas de COVID-19 est diagnostiqué dans l'école.
- Avec l'aide des parents de l'enfant concerné et de l'école, les responsables régionaux de santé publique vont identifier les contacts.
- Les personnes considérées à risque modéré ou élevé seront contactées par les responsables régionaux de santé publique. Elles seront retirées du milieu et testées.
- Les personnes considérées à risque faible pourront continuer de fréquenter l'école et devront surveiller les symptômes pendant 14 jours.
- Un soutien pédagogique à distance est offert aux élèves qui sont retirés de l'école.

4 S'il y a plusieurs cas de COVID-19 dans une même classe ou si l'éclosion concerne plusieurs classes :

- Les responsables régionaux de santé publique donnent des consignes détaillées à l'école. Dans le cas d'un risque faible, les parents et le personnel sont informés par l'établissement scolaire. Si le risque est considéré modéré ou élevé, les personnes concernées sont informées par les responsables régionaux de santé publique.
- En collaboration avec la direction de l'école, les responsables régionaux de santé publique font les recommandations qui s'imposent et indiquent s'il est nécessaire de fermer une classe ou une école, en fonction de la situation.
- Avec l'aide de la Direction de la santé publique, des enseignants et du personnel de l'école, de l'élève concerné ou de ses parents, la direction de santé publique identifie les contacts étroits survenus à l'école.
- Les personnes considérées à risque modéré ou élevé sont retirées du milieu et testées.
- Un soutien pédagogique à distance est offert aux élèves retirés de l'école.

* Un rehaussement des mesures d'intervention (fermeture d'une classe, fermeture d'une école, etc.) est possible après analyse par les autorités de santé publique du niveau de transmission du virus dans le milieu et en fonction des indicateurs épidémiologiques propres au milieu ou à la région.

1 Les symptômes à surveiller sont : fièvre, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre.